

1 PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

1.1 Rapport

Généralités

Les comptes annuels de 2022 ont été établis selon le modèle comptable MCH2, conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

Le système informatique Pro Concept ERP utilisé est celui de la société Prime Technologies SA de Lonay.

Résultats

Le MCH2 exige que le **résultat du compte global** soit approuvé par l'assemblée communale.

